

Titre du poste : **Chauffeur·e transport de personnes**

Secteur responsable : **Secteur des transports**

Atelier : **Unité transport de personnes et chauffeurs**

Description du poste :

En Suisse, la personne qui veut transporter des personnes avec des véhicules automobiles de la catégorie D ou de la sous-catégorie D1 doit être titulaire du certificat de capacité pour le transport de personnes (Cours OACP).

Le chauffeur transport de personnes assure la conduite d'un véhicule automobile jusqu'à 5t. (Voiture ou minibus de 9 à 17 places) - Le conducteur accompagne les personnes à mobilité réduite qu'elles soient impactées par un handicap physique, mental, sensoriel ou intellectuel ou d'une forme de dépendance qui rendent impossibles les déplacements sans accompagnement. « Mobilité réduite » s'entend donc ici au sens large... Il accompagne une ou plusieurs personnes en véhicule, spécialement équipé ou non, dans les déplacements de la vie quotidienne. Il apporte son aide depuis le lieu de prise en charge (résidence ou autre) jusqu'à destination, de manière à toujours laisser la personne transportée en position sécurisée.

Pré-requis nécessaires au poste :

Français niveau A2 - Être bon conducteur et avoir le permis de conduire D1 sans limitation ou permis cat. B.
- Avoir un bon relationnel - Faire preuve d'empathie - Sens de l'organisation et sens pratique - Esprit d'initiative - Aptitude à travailler de façon indépendante et en équipe - Résistance physique - Bonne acuité visuelle - Expérience ou connaissance de la ville souhaitée.

Eléments formateurs :

Aptitudes relationnelles

Esprit d'équipe	Patience
Respect de la personne	Discrétion
Collaboration et interaction	

Connaissances techniques

Aider à installer la personne	Utiliser l'équipement - véhicules / matériel
Installer la personne en fauteuil dans le véhicule	Utiliser les documents de travail (feuille de route)
Arrimer le fauteuil au véhicule	Connaître la ville et canton GE
Adapter sa conduite aux personnes transportées	Maintenance des véhicules
Téléphoner et transmettre les infos	
Respecter les procédures	

Compétences professionnelles

Ponctualité	Respecter les consignes de sécurité
Autocontrôle	Respecter les lois sur la circulation
Conscience professionnelle	Autonomie
Prendre des initiatives adéquates	Efficacité opérationnelle
Réagir face aux imprévus	

Formations spécifiques :

Cours de français oral et écrit – Initiation informatique – Calcul professionnel – MRE-méthodologie de recherche d'emploi.